



Lodève, le 13/09/2019

Direction générale  
des services

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Coeur d'Hérault  
1000, route de Montpellier  
34700 Lodève  
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par Guy RICHARD  
Références Richard20190913RD32lanianepuechabonengelvinalternat

**Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 32 – Aniane, Puechabon**

**Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Engevin T P Réseaux en date du 12/09/2019, qui va effectuer des travaux de enfouissement de réseau pour le compte de Conseil Départemental de l'Hérault ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

**Arrête**

**Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 32 du PR 16 + 000 au PR 19 + 630 sur les communes de Aniane, Puechabon, du 24/09/2019 au 24/11/2019 de 8h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Circulation alternée, interdiction de dépasser et vitesse limitée à 50km/h au droit du chantier conforme à la fiche CF22, 23 ou 24 du manuel du chef de chantier SETRA.

**Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Engevin T P Réseaux, représentée par Monsieur Nicolas Maxant- rue Louis Blériot 34 430 Saint Jean de Vedas. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Nicolas Maxant, 07 86 63 01 77) sous le contrôle de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Cœur d'Hérault



Hervé Andrieu

Ampliation  
Monsieur le Maire de Aniane  
M. le Maire de Puechabon  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
Entreprise